

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog tenue par visioconférence le lundi 17 mai 2021, lors de laquelle il y avait quorum.

La résolution suivante a été adoptée :

226-2021 Reconnaissance des professionnels en travaux publics à titre de premiers intervenants au Québec

ATTENDU QUE les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

ATTENDU QUE les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, que ces équipes sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

ATTENDU QUE les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

ATTENDU QUE les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière.

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la Direction des travaux publics de la ville de Magog soit reconnue en tant que premiers intervenants;

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

2

Que la Ville de Magog appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales;

Que la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec par l'Association des travaux publics d'Amérique, à titre de porte-parole dans la démarche de reconnaissance des travaux publics à titre de premiers intervenants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je soussignée, M^e Sylviane Lavigne, greffière de la Ville de Magog, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

À Magog, le 20 mai 2021.



Greffière - Ville de Magog

